le maximum de subventions à accorder le devis à l'architecte, qui s'occupera en outre des travaux pour l'agrandissement.

La Commission est de cet avis.

La Société des sociétés de France a demandé une subvention.

La Commission accorde 10 fr.

On a soumis que le fils de Mr Dubouchet, ouvrier, ouvrier pour mauvaise santé, est en ce moment à Paris, à l'Institut Pasteur.

Il réclame une subvention de 200 francs.

M. Delerot. Il est remarquable que beaucoup de jusesse qu'on doit pas subventionner des propriétaires.

Néanmoins on vote avec des boules blanches et noires.

Huit conseillers votent pour, quinze contre.

La décisade de M. Dumortier est donc repoussée.

Le conseil accueille favorablement des demandes de sociétés de familles.

L'emplacement de la nouvelle gare

A propos de l'enquête ouverte pour l'emplacement de la gare de Tourcoing, on se rappelle que M. Delebait à Hersaux, M. le Maire déclare, en voulant pas prendre part à la discussion de cet objet.

M. Leurdan, ingénieur, prend et plans et dessins des diverses protestations présentées au cours de l'enquête, pour et contre le projet.

Mr. Lecomte fait remarquer qu'il n'a vu aucun plan.

M. Leurdan répond qu'ils étaient à sa disposition à la mairie.

Les plans sont mis à la disposition des élites et ceux qui ont été extraits ont longtemps manqué, et pendant les deux jours qu'ils se trouvaient à Mr Dupuisson, personne ne s'est présenté pour les étudier.

M. Leurdan demande de donner un avis favorable au projet de la compagnie.

Mr Simon-Hoen avec beaucoup d'à-propos s'élève contre la décision de la Compagnie malgré les réclamations du Conseil municipal de Tourcoing.

Selon lui le gare aurait du se trouver vers Leers et cela sans excuse, partiaprès, mais ce ne sont actuellement faite retardé la réalisation qui a un détriment de la compagnie et il faut se résigner.

Le projet est adopté par douze voix contre dix.

Mr. Poiret, maire, reprend la place.

M. Labbe demande de s'opposer au détournement de la Lys.

Les pressurages d'ouvrage au chemin de fer grande Communication de Roubaix et Tourcoing.

M. le Maire propose le renvoi à la commission des travaux publics.

Le Jardin des Plantes

Cette question importante qui nous avons longuement traitée dans plusieurs numéros, a amené une longue et vive discussion au conseil. Mr. Tiberghien, rapporteur et Mr. Delezoe, qui avait été vivement contre le projet en le signant notamment Mr. Robert, commissaire de la commission, le trouvant absolument déplacé dans la circonscrire.

Nous croyons que la Mairie de la Surcouf, car elle peut increasser le public.

Nous le répétons, l'agrandissement de la pelouse à Wattrelos-Centre, malgré le conseil municipal de Wattrelos, ne peut pas être évitée.

Mr. Delezoe, Mr. Bonnet, Mr. Tiberghien, Mr. Robert, Mr. Bonnet, Mr. Delezoe, Mr. Tiberghien, que nommé, Mr. Robert, le nouvelle, politique Mr. Delezoe a déclaré qu'il n'y a rien de rien, rien ce qu'est définitif il... la police.

Les discussions des plaines vivantes de M. Delezoe, a fortement applaudi.

Il n'y a pas lieu de réciter ce délit qui oublié à ce point les convenances.

Les [illegible] ne sont pas d'intérêt, il s'agit de nommer des commissions.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Un noyé. — Un ouvrier Vandepoite, Camille, 26 ans, journalier, a été trouvé noyé à 9 heures 1/2 du matin, vers 1 mètre 1/2 en amont de Roubaix, à 700 mètres en aval du pont de la rue des Longues-Haies, à l'Ecart du Fresnoy, Marie. Le cadavre a été transporté à la morgue.

En sortant de son travail, Vandepoite s'était arrêté pour un pain au lait, il était environ 7 heures. Le pain était [illegible] de voyant plus réparation, il [illegible] tard, [illegible] vivre.

LILLE

Un Lillois noyé à Lens. — Mercredi soir, un se baignant dans le canal de Lens à la Deûle, il quelques différents, Jean-Baptiste Vérez, 18 ans, originaire de Lille, garçon boucher à Lens, c'est noyé.

M. Vérez s'en baignait en compagnie d'autre ses camarades, M. Poulain, qui ne savait plus remonter, le chercha, puis finalement appela au secours. M. Poulain, directeur de l'école de natation, se précipitait à la recherche du malheureux baigneur dont le cadavre ne fut retrouvé que vers neuf heures du soir.

Le feu. — Hier matin, vers une heure, un incendie a consumé un hangar en planches servant de magasin à MM. Gruyelle, frères, marchands, rue du Chevalier Français 91. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur ce sinistre et que l'heure tardive de bouclage de la feuille ne nous a pas permis de publier dans notre numéro précédent.

En mentant se coucher, M. Gabriel Julliard, ouvrier, rue de la Louvière, 98, aperçut des flammes qui sortaient de ce hangar. Aussitôt il donna l'alarme.

En attendant l'arrivée des pompiers, les voisins tentèrent d'enrayer le feu, mais inutilement : le feux destructeur trouvant dans les rognures de papier et divers objets servant à l'emballage, un aliment de nature à un caractère facile.

Dans ledit hangar, qui est [illegible] à l'extrémité de l'arrière-cour, on trouve une porte qui sert de cheminée de la machine. Dès qu'il fut arrivé sur les lieux du sinistre, le premier [illegible] de M. Gruyelle aînné, [illegible] les [illegible] et [illegible] ainsi qu'une explosion [illegible] et dont les conséquences [illegible] pu être terribles.

Cependant, les pompiers du poste de la rue du Faubourg-de-Roubaix [illegible] arrivés avec un zèle sûr et organisèrent les premiers secours. [illegible] Mr. Lauriot, [illegible] feu, le [illegible] la pompe à vapeur de la caserne Malet était [illegible] et versait des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie. On réussit à préserver l'atelier et un magasin de papier. A deux heures on était complètement maître du feu.

Les dégâts sont évalués à environ 10,000 fr. couverts par des assurances. 6,000 pour le matériel et 4,000 pour le bâtiment. Quant à la cause du sinistre, on attribue à des étincelles qui se seraient échappées de la machine et seraient tombées sur les rognures de papier. D'autres pensent que cela pourrait avoir été provoqué par l'échauffement des planches du hangar adossées à la machine.

Sur les lieux du sinistre on remarquait Mr. le chef de bataillon Druez, Contant, capitaine, et plusieurs officiers de pompiers.

M. Gabriel, commandant du service de service d'ordre qui était assuré par une br. de gendarmerie et une escouade de gardes de la paix.

Les vols. — La police a arrêté Clément Bébert, 22 ans, serrurier, rue Bihoreau, 10, pour vol d'un bidard au préjudice de Mme Loison, débitrice même adresse ; Ledercq Julien, 28 ans, cordonnier, rue de l'Ab... 29, pour avoir enlevé de l'argent dans qu'il était de service, dans le comptoir de M. Leriche, marchand de spiritueux, rue Malpaut, 19 ; Dupuis Jules, 20 ans, étalagiste rue de Paris 202, pour complicité de vol par recel. Egrid Julien, 13 ans, [illegible] rue de Paris, 102, en vente d'un manteau d'homme du Parquet de Lille. Cette fille est incapable de vol et d'abus de confiance. Tous qui ont déféré au parquet.

Accident. — Mercredi soir, vers 8 heures, M. Decorne Maxime, 22 ans, marchand de chevaux, rue de Douai, 40, est [illegible] son cheval s'est [illegible] rue de Fontenoy sous le pied qui est à [illegible] blessée à l'épaule gauche.

Arrestations. — Rosin Clotilde, 18 ans, [illegible] ; Vaquez Joseph, journalier, 43 ans, [illegible] ; Vaquez Lucien, 20 ans, [illegible] ; Vaquez Jean, 18 ans, [illegible] ; Vaquez Jean, 18 ans, [illegible] ; Vaquez Jean, 18